# Fiche de données de sécurité

**Modèle de travail pour le distributeur**

**Peinture TuffCab pour enceintes acoustiques - toutes couleurs**

PROJET FR-0.1 | 05.11.2026
Traduction de travail à compléter et vérifier par le distributeur. Ce document n’est pas une FDS locale définitive. Les champs bleus sont remplissables. Les coordonnées d’urgence sont volontairement laissées en blanc.

Source : FDS anglaise Blue Aran du 05.11.2026, version 1.1 ; révision sous-jacente du 03.11.2026, version 4.0. Les valeurs techniques, concentrations et codes de classification sont conservés. Les exigences nationales restent à compléter.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l’entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Peinture TuffCab pour enceintes acoustiques - toutes couleurs

TuffCab Speaker Cabinet Paint - All Colours

### 1.2. Utilisations identifiées et utilisations déconseillées

Peinture. Usage réservé aux professionnels et à l’industrie. Utilisations déconseillées : aucune connue.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Fournisseur de la version anglaise source : Blue Aran Limited, Unit 1 Orion Business Centre, Wide Lane, Southampton SO18 2HJ, England. sales@bluearan.co.uk.

**DISTRIBUTEUR : société, adresse, téléphone, responsable et courriel**

### 1.4. Numéro d’appel d’urgence

**DISTRIBUTEUR : service d’urgence, téléphone, horaires et langue**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification

Classification de la source anglaise : non classé selon le CLP maintenu et modifié en droit britannique. Vérifier la classification et l’étiquetage applicables localement avant finalisation.

### 2.2. Éléments d’étiquetage

Source : aucun pictogramme de danger ni mention d’avertissement ; mentions de danger et conseils de prudence non applicables. La source n’indique aucune substance à mentionner sous son intitulé relatif aux substances dangereuses de l’étiquette ; l’étiquetage complémentaire ci-dessous est néanmoins reproduit.

EUH208: Contient Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

La source ne signale aucune substance connue pour répondre aux critères PBT/vPvB, ni considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères des règlements (UE) 2017/2100 ou 2023/707.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

La rubrique relative aux substances ne s’applique pas : ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Les noms chimiques français sont accompagnés des noms anglais lorsque cela est utile. Aucun identifiant manquant n’a été inventé. Aucun numéro d’enregistrement UK-REACH n’était fourni. Codes de classification conservés ; voir rubrique 16. % w/w = pourcentage massique.

| Substance / nom anglais source | Identifiants | % w/w | Classification de la source | # |
|---|---|---|---|---|
| Copolymère acrylique (acrylic copolymer) | Non indiqué. | 25-40% | Non indiqué. | |
| Carbonate de calcium (Calcium Carbonate) | CAS: 1317-65-3 | 10-15% | Non indiqué. | [19] |
| NATROSOL® 250 | CAS: 9004-62-0 | 1-3% | Non indiqué. | |
| C.I. Pigment Black 7 | Non indiqué. | 1-3% | Non indiqué. | |
| 2-Butoxyéthanol (2-butoxyethanol) | CAS: 111-76-2<br>EC: 203-905-0<br>Index: 603-014-00-0 | <1% | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332 | [1] |
| 2-Diméthylaminoéthanol (2-DIMETHYLAMINOETHANOL) | CAS: 108-01-0<br>EC: 203-542-8<br>Index: 603-047-00-0 | <1% | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 3, H331<br>STOT SE 3, H335 (SCL: 5.00 %) | |
| Monopropylène glycol (Mono Propylene Glycol) | Non indiqué. | <1% | Non indiqué. | |
| Bronopol (DCI) ; 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (bronopol (INN);2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol) | CAS: 52-51-7<br>EC: 200-143-0<br>Index: 603-085-00-8 | <0.05% | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 3, H331<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 2, H411 | |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one | CAS: 2634-33-5<br>EC: 220-120-9 | <0.05% | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 | |
| Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)) | CAS: 55965-84-9<br>EC: 611-341-5<br>Index: 613-167-00-5 | <0.0015% | EUH071<br>Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 2, H310<br>Skin Corr. 1C, H314 (SCL: 0.60 %)<br>Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0.06 %)<br>Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0.0015 %)<br>Eye Dam. 1, H318 (SCL: 0.60 %)<br>Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0.06 %)<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) | |

| Substance / nom anglais source | Identifiants | % w/w | Classification de la source | # |
|---|---|---|---|---|
| Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)<br>(reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)) | CAS: 55965-84-9<br>Index: 613-167-00-5 | <0.0015% | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1, H317<br>Acute Tox. 3, H331<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 | |

POINT À CLARIFIER DANS LA SOURCE : le CAS 55965-84-9 figure deux fois avec des noms/classifications différents. Les deux entrées sont conservées. À confirmer auprès du fournisseur avant finalisation ; ne pas les considérer comme deux composants distincts confirmés.

[1] Valeur limite européenne d'exposition professionnelle. [19] UVCB : composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matières biologiques. Voir rubrique 8 pour l'exposition.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas d'accident, contacter un médecin ou un service d'urgence et présenter l'étiquette ou cette FDS. Consulter en cas de doute ou de symptômes persistants. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

Inhalation: En cas de malaise, transporter la personne à l'air frais.

Contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et chaussures contaminés et laver soigneusement la peau exposée. NE PAS utiliser de solvants ou diluants. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer doucement à l'eau tiède. Enlever les lentilles si cela peut être fait facilement ; continuer à rincer. Consulter si l'irritation ou la gêne persiste.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de gêne persistante, consulter un médecin et présenter cette FDS.

### 4.2. Principaux symptômes et effets

Contient des substances pouvant provoquer une réaction allergique après contact cutané. Les réactions apparaissent généralement dans les 12-72 heures suivant l'exposition.

### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement symptomatique. Présenter cette FDS ou l'étiquette au personnel médical. Brûlures : non applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée. Inappropriés : jets d'eau, susceptibles de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers

L'incendie produit une fumée dense ; les produits de combustion peuvent nuire à la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface voisines.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune exigence particulière.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles

Assurer une ventilation suffisante, notamment dans les espaces confinés. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les lacs, cours d'eau, égouts, etc. Tenir les personnes non autorisées à l'écart du déversement.

### 6.3. Confinement et nettoyage

Contenir et recueillir avec un absorbant non combustible : sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées. Placer dans un récipient pour élimination selon les règles locales. Utiliser si possible des détergents usuels ; éviter les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 pour les déchets et la rubrique 8 pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer, manger ou boire dans la zone de travail. Voir rubrique 8 pour la protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Température : 5-30°C. Incompatibles : acides forts, bases fortes, oxydants forts et réducteurs forts.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Utiliser uniquement pour les applications indiquées à la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**DISTRIBUTEUR : limites nationales d'exposition et références réglementaires**

Les limites nationales d'exposition professionnelle et leurs bases réglementaires sont à compléter localement. Les limites britanniques de la source ne remplacent pas les limites locales. Les données DNEL/PNEC ci-dessous sont conservées séparément.

**DNEL / PNEC**

Valeurs et unités conservées, avec point décimal. bw = poids corporel ; day = jour. DNEL = dose dérivée sans effet ; PNEC = concentration prédite sans effet. Aucune durée d'exposition n'était indiquée dans les tableaux PNEC de la source.

**DNEL: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

| Durée / effet / population | Voie d'exposition | DNEL |
|---|---|---|
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Cutanée | 0.345 mg/kg bw/day |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Cutanée | 0.966 mg/kg bw/day |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 1.2 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 6.81 mg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 0.5 mg/L |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 1.2 mg/kg bw/day |

### DNEL: 2-Butoxyéthanol

| Durée / effet / population | Voie d'exposition | DNEL |
|---|---|---|
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 59 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 98 mg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Population générale | Inhalation | 147 mg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 246 mg/m³ |
| Court terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 426 mg/m³ |
| Court terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 1091 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 6.3 mg/kg bw/day |
| Court terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 26.7 mg/kg bw/day |

### DNEL: 2-Diméthylaminoéthanol

| Durée / effet / population | Voie d'exposition | DNEL |
|---|---|---|
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Cutanée | 250 µg/kg bw/day |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Cutanée | 100 µg/cm² |
| Court terme - Effets systémiques - Travailleurs | Cutanée | 1.2 mg/kg bw/day |
| Long terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 1.76 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 437.55 µg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 1.76 mg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 13.53 mg/m³ |
| Court terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 5.28 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 148 µg/kg bw/day |

### DNEL: Bronopol (DCI) ; 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

| Durée / effet / population | Voie d'exposition | DNEL |
|---|---|---|
| Long terme - Effets locaux - Population générale | Cutanée | 4 µg/cm² |
| Long terme - Effets locaux - Travailleurs | Cutanée | 8 µg/cm² |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Cutanée | 700 µg/kg bw/day |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Cutanée | 2 mg/kg bw/day |
| Court terme - Effets locaux - Population générale | Cutanée | 4 µg/cm² |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Cutanée | 8 µg/cm² |
| Court terme - Effets systémiques - Population générale | Cutanée | 2.1 mg/kg bw/day |
| Court terme - Effets systémiques - Travailleurs | Cutanée | 6 mg/kg bw/day |
| Long terme - Effets locaux - Population générale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Long terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 2.5 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 3.5 mg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Population générale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Court terme - Effets locaux - Travailleurs | Inhalation | 2.5 mg/m³ |
| Court terme - Effets systémiques - Population générale | Inhalation | 1.8 mg/m³ |
| Court terme - Effets systémiques - Travailleurs | Inhalation | 10.5 mg/m³ |
| Long terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 180 µg/kg bw/day |
| Court terme - Effets systémiques - Population générale | Orale | 500 µg/kg bw/day |

### PNEC: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

| Compartiment environnemental / rejet | PNEC |
|---|---|
| Eau douce | 4.03 µg/L |
| Sédiments d'eau douce | 49.9 µg/kg |
| Rejet intermittent (eau douce) | 1.1 µg/L |
| Rejet intermittent (eau de mer) | 110 ng/L |
| Eau de mer | 0.403 µg/L |
| Sédiments marins | 4.99 µg/kg |
| Station d'épuration | 1.03 mg/L |
| Sol | 3 mg/kg |

### PNEC: 2-Butoxyéthanol

| Compartiment environnemental / rejet | PNEC |
|---|---|
| Eau douce | 8.8 mg/L |
| Sédiments d’eau douce | 34.6 mg/kg |
| Rejet intermittent (eau douce) | 26.4 mg/L |
| Eau de mer | 880 µg/L |
| Sédiments marins | 3.46 mg/kg |
| Prédateurs | 20 mg/kg |
| Station d’épuration | 463 mg/L |
| Sol | 2.33 mg/kg |

### PNEC: 2-Diméthylaminoéthanol

| Compartiment environnemental / rejet | PNEC |
|---|---|
| Eau douce | 66.1 µg/L |
| Sédiments d’eau douce | 246 µg/kg |
| Rejet intermittent (eau douce) | 661 µg/L |
| Eau de mer | 4 µg/L |
| Sédiments marins | 15 µg/kg |
| Station d’épuration | 10 mg/L |
| Sol | 10 µg/kg |

### PNEC: Bronopol (DCI) ; 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

| Compartiment environnemental / rejet | PNEC |
|---|---|
| Eau douce | 1.25 µg/L |
| Sédiments d’eau douce | 21.5 µg/kg |
| Rejet intermittent (eau douce) | 265 ng/L |
| Eau de mer | 520 ng/L |
| Sédiments marins | 8.944 µg/kg |
| Station d’épuration | 430 µg/L |
| Sol | 210 µg/kg |

### 8.2. Contrôles de l’exposition

Surveiller le respect des limites d’exposition applicables. Réduire la formation de vapeurs et maintenir leurs concentrations sous ces limites. Prévoir une aspiration locale si la ventilation normale est insuffisante. Signaler clairement les lave-yeux et douches de sécurité. Respecter les précautions usuelles et éviter de respirer les vapeurs.

Se laver les mains après utilisation. Ne pas fumer, manger ou boire dans la zone de travail. Aucun scénario d’exposition n’est mis en œuvre pour ce produit. Contrôle de l’exposition environnementale : aucune exigence particulière.

Les recommandations suivantes proviennent de la source anglaise. Son exigence UKCA doit être adaptée aux règles locales applicables.

**DISTRIBUTEUR : exigences locales relatives aux équipements de protection**

Protection respiratoire: Aucune protection respiratoire particulière n’est nécessaire pour l’usage prévu.

Protection du corps: Porter des vêtements de travail dédiés ; utiliser une combinaison de protection lors d’un travail prolongé.

Protection des mains: Caoutchouc nitrile (NBR) ; épaisseur > 0.38 mm ; temps de passage jusqu’à 480 min ; EN ISO 374-1:2016.

Protection des yeux: Lunettes à protections latérales ; EN 166 / EN ISO 16321-1.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriété | Valeur |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Couleurs diverses |
| Odeur / seuil olfactif | Faible |
| pH | 9.0 |
| Masse volumique (g/cm³) | 1.12 |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible. |
| Caractéristiques des particules | Non applicable aux liquides |
| Point de fusion/congélation (°C) | Aucune donnée disponible. |
| Point/plage de ramollissement (°C) | Non applicable aux liquides |
| Point d’ébullition (°C) | 100 |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible. |
| Densité de vapeur relative | Aucune donnée disponible. |
| Température de décomposition (°C) | Aucune donnée disponible. |
| Point d’éclair (°C) | Aucune donnée disponible. |
| Inflammabilité (°C ; intitulé source) | Aucune donnée disponible. |
| Température d’auto-inflammation (°C) | Aucune donnée disponible. |
| Limites inférieure/supérieure d’explosivité (% v/v) | Aucune donnée disponible. |
| Solubilité dans l’eau | Aucune donnée disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (LogKow) | Aucune donnée disponible. |
| Solubilité dans les graisses (g/L) | Aucune donnée disponible. |

### 9.2. Autres informations

| Propriété | Valeur |
|---|---|
| COV (g/l) | 23 |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible. |
| Autres paramètres physiques/chimiques | Aucune donnée disponible. |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel, températures extrêmes et lumière solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

La source anglaise se réfère au CLP maintenu et modifié en droit britannique. Les données et l'évaluation suivantes sont conservées pour vérification locale.

| Substance | Espèce | Voie d'exposition | Essai | Résultat | Méthode |
|---|---|---|---|---|---|
| 2-Butoxyéthanol | Cobaye | Orale | LD50 | 1200 mg/kg bw | Non indiqué. |
| 2-Butoxyéthanol | Non indiqué. | Inhalation | LC50 (Vapeur) | 3 mg/L | Non indiqué. |
| 2-Butoxyéthanol | Cobaye | Cutanée | LD50 | > 2000 mg/kg bw | OECD 402 |
| Bronopol (DCI) ; 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol | Rat, mâle/femelle | Orale | LD50 | 211 mg/kg | Non indiqué. |
| Bronopol (DCI) ; 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol | Rat, mâle/femelle | Cutanée | LD50 | 2000 mg/kg | Non indiqué. |

Selon la source, les critères de classification ne sont pas remplis pour : toxicité aiguë, corrosion/irritation cutanée, lésions oculaires graves/irritation oculaire, sensibilisation respiratoire, mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) et danger par aspiration.

Sensibilisation cutanée : contient des substances pouvant déclencher une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées. Autres symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques : aucun connu.

### 11.2. Autres dangers

Aucune substance connue pour perturber le système endocrinien concernant la santé n'est signalée. Autre information de la source : le 2-butoxyéthanol relève du groupe 3 du CIRC.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance connue pour répondre aux critères PBT ou vPvB n’est signalée.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien pour l’environnement n’est signalée.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

La source britannique indique que le produit n’est pas réglementé comme déchet dangereux et ne fournit aucun code CED applicable. Compléter ci-dessous la classification locale, les codes et les modalités d’élimination. Traiter les emballages contenant des résidus comme le produit.

**DISTRIBUTEUR : codes déchets, filières d’élimination et exigences nationales**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Selon la source, ce produit n’est pas une marchandise dangereuse au titre de l’ADR/ADN/RID, de l’IMDG ou de l’IATA. Les entrées source 14.1-14.5 sont toutes « - ».

| Propriété | Valeur |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU / identification | - (ADR/ADN/RID, IMDG, IATA) |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l’ONU | - (ADR/ADN/RID, IMDG, IATA) |
| 14.3. Classes de danger pour le transport | - (ADR/ADN/RID, IMDG, IATA) |
| 14.4. Groupe d’emballage | - (ADR/ADN/RID, IMDG, IATA) |
| 14.5. Dangers pour l’environnement | - (ADR/ADN/RID, IMDG, IATA) |

### 14.6. Précautions particulières pour l’utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l’environnement

Restriction d’utilisation de la source : utilisateurs professionnels uniquement. Aucune formation particulière requise. Compléter la législation nationale ci-dessous. Les références britanniques ne sont pas présentées comme du droit local.

Références britanniques, pour traçabilité uniquement : règlements maintenus/modifiés (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) 1272/2008 (CLP) et (UE) 1357/2014. La source mentionne le 2-diméthylaminoéthanol à l’annexe XVII UK-REACH, entrée 40 ; COMAH : non applicable. Vérifier les dispositions UE/nationales applicables.

**DISTRIBUTEUR : législation UE/nationale, restrictions et autres données locales**

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, selon la source.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des codes de danger des composants de la rubrique 3. Ils ne constituent pas automatiquement la classification ou l'étiquetage du produit fini ; voir rubrique 2.

| Code | Mention de danger |
|---|---|
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Version et vérification

Traduction de travail 0.1 du 05.11.2026. La source anglaise 1.1 remplace la version 1.0 réservée au noir du 25.09.2026. Révision sous-jacente : 03.11.2026, version 4.0. Ce projet ne réévalue ni les données des substances ni les codes de classification.

S'applique uniquement au produit de la rubrique 1, pas nécessairement à ses associations avec d'autres produits. Remettre la FDS définitive à l'utilisateur réel. Ces informations ne sont pas une spécification du produit. Les triangles de révision de la source anglaise ne sont pas reproduits.

### À compléter par le distributeur

Avant finalisation : compléter fournisseur, urgence, limites d’exposition, EPI et exigences réglementaires/d’élimination ; vérifier classification et étiquetage, puis clarifier les doublons CAS 55965-84-9 avec le fournisseur.

### DISTRIBUTEUR : vérification technique, questions en suspens et modifications

### DISTRIBUTEUR : responsable, date de vérification et version locale définitive

### Source anglaise et libellés normalisés des dangers :

https://tuffcab.com/content/pdfs/TuffCab-SDS-All-Colours-2026-11-05.pdf
https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1272/oj